



BOURSE DE LYCEE

publié le 08/06/2018

Pour les parents des élèves de 3ème

N'oubliez pas de faire votre demande de bourse de lycée avant le **20 juin 2018.**, date de fermeture du serveur.

N'attendez pas l'affectation de votre enfant.

En cas de difficultés, contactez le collège.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.